



SwissLife

Swiss Life Holding

Assemblée générale ordinaire des actionnaires
Invitation et ordre du jour

Mardi 10 mai 2005 à 14 h 30
(ouverture des portes à 13 h 30)
Stade Schluefweg, Kloten

Ordre du jour

1. Rapport de gestion 2004, rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes de groupe

Le conseil d'administration propose d'accepter le rapport de gestion 2004 (rapport annuel, états financiers consolidés et comptes annuels).

2. Répartition du résultat au bilan, réduction du capital-actions au moyen d'un remboursement de valeur nominale, modification des statuts

2.1 Répartition du résultat au bilan

Le conseil d'administration propose de répartir le résultat au bilan 2004 disponible de Swiss Life Holding qui s'élève à 181 979 262 francs suisses et comprend le:

report de l'exercice précédent	29 346 454	CHF
résultat net 2004	152 632 808	CHF

de la façon suivante:

allocation à la réserve libre	180 000 000	CHF
report à nouveau	1 979 262	CHF

Explications: Le conseil d'administration propose d'effectuer un remboursement de valeur nominale de 4 francs par action nominative, en lieu et place d'un dividende, pour l'exercice 2004. Le remboursement de valeur nominale n'est pas soumis à l'impôt anticipé suisse et n'est, en principe, pas imposable pour les personnes physiques domiciliées en Suisse, dans la mesure où les actions sont détenues au sein d'une fortune privée.

Suite au remboursement de valeur nominale, le conseil d'administration propose d'allouer l'ensemble du bénéfice résultant du bilan d'une part à la réserve libre et d'autre part au report à nouveau.

2.2 Réduction du capital-actions au moyen d'un remboursement de valeur nominale, modification des statuts

(en lieu et place d'un dividende pour l'exercice 2004)

Le conseil d'administration propose de prendre les décisions suivantes:

- a) le capital-actions ordinaire de la société sera réduit du fait de l'abaissement de la valeur nominale de 4 francs par action nominative, laquelle passe ainsi de 50 à 46 francs suisses et cette différence de 4 francs par action sera remboursée aux actionnaires. Le capital-actions concerné par cette réduction comprend les 33 775 818 actions émises à ce jour ainsi que les actions qui seront émises à partir du capital-actions conditionnel conformément à l'art. 4.9, al. 1 des statuts jusqu'à la date de réalisation de la réduction du capital-actions. 1 512 205 actions au maximum peuvent être émises à partir du capital-actions conditionnel en raison des droits de conversion accordés. Le montant minimum de la réduction s'élève par conséquent à 135 103 272 francs et le montant maximal de la réduction à 141 152 092 francs;

- b) constatation sera faite que les prétentions des créanciers sont entièrement couvertes même après la réduction du capital-actions mentionnée ci-dessus, dans le cas où le montant maximal de la réduction serait engagé, conformément au résultat du rapport de révision spécial de PricewaterhouseCoopers SA selon l'art. 732, al. 2 du Code suisse des obligations;
- c) une fois la réduction du capital-actions accomplie, le texte des chiffres 4.1 et 4.9, al. 1 des statuts sera remplacé par le texte ci-dessous (les modifications sont en italique):

Modification du chiffre 4.1 des statuts

«Le capital-actions s'élève à *un milliard cinq cent cinquante-trois millions six cent quatre-vingt sept mille six cent vingt-huit francs (1 553 687 628 CHF)*, divisé en 33 775 818 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 46 francs suisses chacune.»

Modification du chiffre 4.9 al. 1 des statuts

«Le capital-actions de la société est augmenté d'un montant maximal de 168 733 612 francs suisses par l'émission de 3 668 122 actions nominatives au maximum à libérer entièrement, d'une valeur nominale de 46 francs suisses chacune, pour permettre l'exercice de droits d'option et de conversion accordés par la société ou des sociétés membres du groupe dans le cadre de nouvelles obligations d'emprunts ou d'obligations semblables. Le droit d'émission est pris en charge par la société.»

- d) le conseil d'administration est chargé d'exécuter les décisions de l'assemblée générale, notamment d'en aviser les créanciers en publiant ces décisions trois fois dans la Feuille officielle suisse du commerce, conformément à l'art. 733 CO et à l'art. 16 des statuts, ainsi que de faire inscrire sur le registre du commerce la réduction du capital-actions, une fois celle-ci réalisée.

Explications: *Les distributions peuvent être effectuées sous forme de dividende ou sous forme de remboursement de valeur nominale. Comme susmentionné, le conseil d'administration propose pour l'exercice 2004 un versement sous forme de remboursement de valeur nominale, la valeur nominale des action nominatives passant de 50 francs actuellement à 46 francs, soit une réduction de 4 francs. Cette distribution n'est pas soumise au prélèvement fédéral de l'impôt anticipé de 35%. En outre, le remboursement de valeur nominale pour les personnes physiques domiciliées en Suisse et qui détiennent leurs actions dans le cadre d'une fortune privée, n'est pas imposable au niveau fédéral ni, en général au niveau des cantons. Les sociétés suisses de capitaux peuvent prétendre à la réduction pour participations, dans la mesure où la valeur vénale des actions s'élève au moins à 2 millions de francs.*

Si la proposition relative au remboursement de valeur nominative est acceptée lors de l'assemblée générale et que la réduction du capital-actions est inscrite au registre du commerce, le montant de la réduction de 4 francs par action nominative pourra être versé selon toute vraisemblance au début du mois d'août 2005 aux actionnaires qui détiendront des actions de Swiss Life Holding la veille du versement.

Suite à la réduction de la valeur nominale de l'action nominative de 50 à 46 francs, le capital émis et le capital conditionnel figurant aux chiffres 4.1 et 4.9, al. 1 des statuts seront réduits en conséquence au moment de l'inscription de la réduction du capital au registre du commerce.

3. Décharge aux membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres.

4. Réélections au sein du conseil d'administration

(selon les chiffres 10.2 et 10.3 des statuts)

Le conseil d'administration propose la réélection de **Gerold Bühner, Paul Embrechts** et **Franziska Tschudi** pour un mandat d'une durée de trois ans.

(voir les versions courtes des curriculum vitae en annexe)

5. Election de l'organe de révision et du réviseur des comptes de groupe

Le conseil d'administration propose d'élire la société PricewaterhouseCoopers SA en tant qu'organe de révision et réviseur des comptes de groupe pour l'année 2005.

* * *

Rapport de gestion, rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes de groupe

Le rapport de gestion 2004 – qui comprend le rapport annuel, les états financiers consolidés et les comptes annuels – ainsi que les rapports du réviseur des comptes de groupe et de l'organe de révision sont disponibles au siège social de la société à partir du 18 avril 2005. Les actionnaires inscrits au registre des actions reçoivent un bon de commande du rapport de gestion avec la présente invitation à l'assemblée générale. Chaque actionnaire peut demander que ces documents lui soient envoyés.

Cartes d'admission à l'assemblée générale

Les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote recevront la présente invitation avec la liste des points à l'ordre du jour. Ils peuvent commander leurs cartes d'admission en renvoyant le formulaire de commande et procuration joint à la présente invitation au plus tard le 3 mai 2005 (date de réception du courrier) à l'adresse suivante: Swiss Life Holding, Case postale, 4609 Olten. Les actionnaires ayant vendu leurs actions avant l'assemblée générale n'ont plus le droit de vote. S'il a été procédé à une vente totale ou partielle des actions indiquées sur la carte d'admission délivrée, celle-ci doit être renvoyée à la société ou rectifiée au guichet des actionnaires au plus tard avant l'assemblée générale.

Les cartes d'admission commandées seront envoyées par courrier en temps voulu.

Représentation à l'assemblée générale

Conformément au chiffre 8.2 des statuts, un actionnaire ne peut, lors de l'assemblée générale, faire exercer les droits de vote associés à ses actions que par l'intermédiaire de son représentant légal ou au moyen d'une procuration écrite donnée à un autre actionnaire de la société ayant le droit de vote, à son conjoint ou à un représentant dépositaire.

Tout actionnaire a en outre la possibilité de faire représenter ses actions par un représentant des organes de Swiss Life Holding ou par un représentant indépendant (Maître Andreas Zürcher, avocat, Löwenstrasse 61, 8001 Zurich), avec pouvoir de substitution.

En l'absence d'instructions explicites contraires, ces représentants exercent le droit de vote dans le sens des propositions du conseil d'administration. Le représentant des organes de Swiss Life Holding ne représente que les actionnaires souhaitant approuver les propositions du conseil d'administration. Les procurations comportant des instructions différentes sont transmises au représentant indépendant.

Pour donner procuration, il convient de remplir la rubrique relative à la procuration et à la représentation figurant sur le formulaire de commande et procuration ou sur la carte d'admission, et d'y indiquer éventuellement vos instructions. Les procurations faites sur le formulaire de commande et procuration doivent être retournées au plus tard le 3 mai 2005 (date de réception du courrier) à Swiss Life Holding, Case postale, 4609 Olten. Les procurations établies au moyen de la carte d'admission (fournie avec le matériel de vote) doivent être transmises au mandataire concerné d'ici le jour de l'assemblée générale. Les procurations données au représentant indépendant peuvent être remises à ce dernier directement ou par l'intermédiaire de la société.

Les représentants dépositaires sont priés de communiquer à Swiss Life Holding le nombre d'actions qu'ils représentent le plus tôt possible, au plus tard le 9 mai 2005, à 12 h 00. Les instituts assujettis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels peuvent être désignés comme représentants dépositaires.

Les œuvres de prévoyance des fondations collectives et communes de Swiss Life ne sont pas autorisées à participer à l'assemblée générale ordinaire; elles ont toutefois la possibilité d'exercer leur droit de vote par écrit pour le compte du conseil de fondation concerné.

Trajet

Jusqu'à l'aéroport de Kloten, les actionnaires sont priés d'emprunter les moyens de transport public: CFF ou S2 et S16. Des navettes réservées pour l'assemblée générale seront mises en place entre la gare routière régionale de l'aéroport (Flughafen-Regionalbusbahnhof) et le stade Schluefweg. Vous recevrez gratuitement une carte journalière valable pour les zones 10 et 21, en même temps que votre carte d'admission à l'AG.

Si vous arrivez en gare de Kloten, suivez l'itinéraire signalé qui vous permettra de vous rendre à pied au stade Schluefweg.

Si vous préférez prendre votre voiture personnelle, des places de stationnement gratuites seront à votre disposition dans les parkings 2 et 3 de l'aéroport. Il n'est pas possible de se garer aux abords du stade Schluefweg.

Généralités

Pour toute question relative à l'assemblée générale ordinaire, veuillez vous adresser à Shareholder Services:

Tél.: 043 284 61 10

Fax: 043 284 61 66

E-mail: shareholder.services@swisslife.ch

Zurich, le 15 avril 2005

Swiss Life Holding

Pour le conseil d'administration

Le président: Bruno Gehrig

Curriculum vitae de Gerold Bühler



Né en 1948, Suisse
Membre du conseil d'administration depuis 2000
Vice-président du conseil d'administration depuis 2003
Président du comité des placements et risques

Formation

1972 Etudes en sciences économiques de l'Université de Zurich (lic. oec. publ.)

Activité professionnelle

1973 - 1990 Siège social de l'Union de Banques Suisses, membre de la direction secteur finances; membre de la direction de la société de fonds appartenant à la banque
1991 - 2000 Membre de la direction (finances) de Georges Fischer SA
Depuis 2000 Conseiller économique, à titre indépendant

Autres mandats

- Banca del Gottardo, Lugano, vice-président du conseil d'administration
- Vereinigung Schweizerischer Unternehmen in Deutschland (union des entrepreneurs suisses en Allemagne), domiciliée à Bâle, vice-président
- Banque Sal. Oppenheim jr. & Cie (Suisse) SA, Zurich, membre du conseil d'administration
- Cellere AG, Saint-Gall, membre du conseil d'administration
- Georg Fischer SA, Schaffhouse, membre du conseil d'administration
- Fondations de prévoyance en faveur du personnel du service interne et du service externe en Suisse de la Société suisse d'Assurances générale sur la vie humaine, membre du conseil de fondation

Politique

1982 - 1991 Membre du Grand Conseil du canton de Schaffhouse
Depuis 1991 Conseiller national
2001 - 2002 Président du PRD Suisse

Curriculum vitae de Paul Embrechts



Né en 1953, Belge
Membre du conseil d'administration depuis 2003
Membre du comité d'audit

Formation

1975 Licence de mathématiques, Université d'Anvers (Belgique)
1979 Docteur en mathématiques, Université Catholique de Leuven (Belgique)

Activité professionnelle

1975 - 1983 Assistant de recherche à l'Université Catholique de Leuven (Belgique)
1983 - 1985 Professeur assistant en statistiques à l'Imperial College,
 Université de Londres
1985 - 1989 Professeur assistant à l'Université de Limbourg (Belgique)
Depuis 1989 Professeur de mathématiques à l'EPF de Zurich (ETH Zurich)

Autres mandats

- Julius Baer Holding SA, Zurich, membre du conseil d'administration
- Banque Julius Baer & Cie SA, Zurich, membre du conseil d'administration
- Fondations de prévoyance en faveur du personnel du service interne et du service externe en Suisse de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine, membre du conseil de fondation

Curriculum vitae de Franziska Tschudi



Née en 1959, Suisse
Membre du conseil d'administration depuis 2003
Membre du comité des placements et risques

Formation

1978 - 1984 Etudes de droit (Université de Berne), obtention du diplôme d'avocat
1985 - 1986 Etudes de droit américain (Université de Georgetown, Washington D.C., Etats-Unis), obtention du LL.M. (Master of Common Laws)
1987 Obtention du diplôme d'avocat des Etats de New York et du Connecticut, Etats-Unis
1991 - 1993 Diplôme postgrade en management/Executive MBA HSG, Saint-Gall

Activité professionnelle

1981 - 1983 Stages à Berne (activités judiciaires et d'avocat)
1984 - 1985 Assistante en droit des médias Institut de droit public et administratif, Université de Berne
1984 - 1992 Avocate en droit économique et en droit des médias à Zurich, Washington D.C. et Genève
1992 - 1995 Secrétaire générale de la SIG Société Industrielle Suisse
1995 - 2001 WICOR Holding AG, Rapperswil (groupe Weidmann), membre de la direction
- Responsable du développement de l'entreprise (depuis 1995)
- Responsable Business Area Electrical Technology Asia/Pacific (depuis 1998)
Depuis 2001 CEO et déléguée du conseil d'administration de WICOR Holding AG

Autres mandats

- SCRJ Sport AG, Rapperswil, vice-présidente du conseil d'administration
- BIOMED AG, Dübendorf, membre du conseil d'administration
- Chambre de commerce Suisse-Chine, membre de la direction
- Chambre de commerce suisse-américaine, direction de la section «Doing Business in the USA»
- Chambre de commerce Allemagne-Suisse, membre du bureau
- IHK Industrie- und Handelskammer St. Gallen-Appenzell, membre du bureau
- OSEC, membre du comité consultatif
- Juge au tribunal de commerce du canton de Saint-Gall
- Fondation «Die Chance», membre du conseil de fondation
- Fondations de prévoyance en faveur du personnel du service interne et du service externe en Suisse de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine, membre du conseil de fondation



SwissLife

Swiss Life
Shareholder Services
General-Guisan-Quai 40
Postfach, 8022 Zürich
Telefon 043 284 61 10
Fax 043 284 61 66